

prises industrielles de l'acier au Canada, car tous les membres de la Chambre savent parfaitement que le besoin d'acier pour la fabrication d'une quantité aussi énorme de munitions doit être en vérité très grand et dépasser de beaucoup ce que le pays aurait pu produire dans des conditions ordinaires.

On a établi d'une manière stable la fabrication du coton-poudre et des acides nécessaires à la fabrication de la nitro-cellulose, de l'acétone et d'un grand nombre d'autres corps importants, indispensables pour les munitions, y compris le trinitrotoluol. Je pourrais m'étendre longuement sur tout ce qui a été accompli au pays relativement à la production des munitions, mais le sujet a été traité très au long par le président de la commission des munitions impériale dans des discours qu'il a prononcés récemment.

Une autre question très importante dont les départements de l'administration ont eu à s'occuper, c'est l'exécution d'énormes commandes faites par les gouvernements anglais et des alliés, ainsi que des gouvernements de la Nouvelle-Zélande et du Sudafricain. Je n'ai pas un tableau exact du montant que ces commandes ont atteint; il n'est certainement pas inférieur à \$150,000,000 et il s'élève probablement à \$200,000,000.

Les départements qui ont dû s'occuper de l'exécution de ces commandes sont ceux de la Milice et de la Défense, de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Agriculture. Veuillez, je vous prie, vous souvenir, monsieur l'Orateur, que l'exécution d'une commande d'un million de dollars seulement, comprenant des marchés avec peut-être 40, 50 ou 100 personnes dans toute l'étendue du pays et comprenant aussi l'inspection des articles produits et les dispositions à prendre pour leur transport, que tout cela, dis-je, impose un montant énorme de travaux administratifs et exécutifs à chaque département qui en prend charge.

Il faut encore tenir compte de l'incroyable multiplicité des articles qu'il a fallu acheter de cette façon là: couvertures pour l'armée, harnais pour les chevaux de l'artillerie, affûts de canon, caissons, wagons de chemin de fer, articles de sellerie, tricots, blé, farine, avoine, foin et approvisionnements de toute nature. Si vous vous rendez compte que ces commandes représentent des sommes qui s'élèvent à \$150,000,000 ou \$200,000,000, qu'elles exigent une organisation très considérable, une surveillance constante et de fréquentes négociations avec les gouvernements pour le compte desquels agissent les différents ministères, vous com-

prendrez que toutes ces opérations ont coûté un travail énorme et fait peser de lourdes responsabilités sur les épaules des fonctionnaires des divers départements qui ont eu à s'en occuper.

Je désire également dire un mot au sujet de la tâche qu'a accomplie la commission du ravitaillement qui, on le sait, fut instituée en mai 1915, dans le but d'acheter aux meilleures conditions et d'éliminer le plus possible les occasions de gaspillage ou de mauvaise administration, tous les approvisionnements nécessaires aux divers départements de l'administration pour les objets de la guerre. Il n'est pour ainsi dire pas un seul ministère qui n'ait eu des achats à faire par l'entremise de cette commission. Le ministère de la Milice et celui du Service Naval sont naturellement les deux qui occupent à ce point de vue la place la plus importante; néanmoins, le ministère de la Justice, pour ce qui concerne l'internement des sujets des nations ennemies, est parfois obligé, de même que d'autres ministères, de recourir aux bons offices de la commission quand ils ont besoin de faire l'achat d'articles dont le paiement doit être prélevé sur les crédits destinés aux objets de la guerre. La commission du ravitaillement donne les fournitures à l'entreprise, après avoir demandé des soumissions, sauf dans des cas exceptionnels et pour des raisons qui doivent être couchées par écrit. Il y a quelque temps, les achats qu'elle a effectués représentaient un total de plus de \$80,000,000. A l'heure actuelle, je ne sais pas au juste à quel chiffre ils s'élèvent, mais il est certain qu'ils dépassent de beaucoup cette somme. La création de cette commission a mis en existence une vaste organisation qui, selon moi, a toujours conduit ses affaires de la façon la plus satisfaisante. Le pays doit de chaleureux remerciements aux trois membres de la commission qui, sans recevoir la moindre rémunération et par pur dévouement à la chose publique, consacrent depuis bientôt deux ans, leur temps et leur énergie à l'exercice des devoirs qui leur incombent.

Une autre question a aussi occupé l'attention du Gouvernement. Il y a deux ans environ, nous avons fait auprès de l'amirauté des démarches relatives à l'important problème du transport. Nous nous souvenons encore des sérieuses difficultés qui se dressaient devant nous à cette époque là. A mon avis, la meilleure ligne de conduite à suivre dans les circonstances, c'était d'envoyer en Grande-Bretagne une personne qui fût très au fait des questions de cette